Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni le 25 juin 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	45
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Sidonie JARNO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Pascale NIGEN, Franck CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Eric ALAGON, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Isabelle TANGUY, Fabrice MALHERE
TRÉMÉVÉN :	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS), Sylvie ISTA (MOELAN), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Laurent PORTIER (REDENE), Gaëtan COSQUER (SCAER), Marion VERNET (SCAER), Aurélie FOUCHER (TREMEVEN)

POUVOIRS :
Julien LE GUENNEC (CLOHARS) a donné pouvoir à Cécile HENNE (RIEC)
Sylvie ISTA (MOELAN) a donné pouvoir à Philippe BURBAN (MOELAN)
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Marion VERNET (SCAER) a donné pouvoir à Guy FAOUCHER (SCAER)
Aurélie FOUCHER (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20260630-2026_104-DE

DCC2026-104

VIE COURANTE
10- CULTURE

Politique culturelle : désignation du titulaire des licences 2 et 3 d'entrepreneur de spectacle

Dans le cadre de l'organisation par Quimperlé Communauté d'événements culturels, sportifs, sociaux ou en direction de la jeunesse, il est nécessaire de disposer des licences d'entrepreneur de spectacle catégories 2 et 3. La licence de catégorie 2 (production et embauche du plateau artistique) permet à la collectivité d'assurer la responsabilité de la production de spectacles, tandis que la licence de catégorie 3 (diffusion de spectacles) l'autorise à organiser et programmer la représentation de spectacles auprès du public. L'obtention de ces licences constitue une condition indispensable pour garantir la conformité réglementaire des activités de Quimperlé Communauté en matière de spectacle vivant. Ces licences sont nominatives et sont attribuées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour une durée de cinq ans. Elles ont été attribuées à Sébastien Miossec par délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2025 alors Président de Quimperlé Communauté. En cas de changement de Présidence, la licence doit être attribuée à une nouvelle personne physique.
Pour information, les numéros de licences accordées par la DRAC en date du 2 janvier 2026 sont les suivantes : 2-010339 pour la licence de catégorie 2 et 3-010345 pour la licence de catégorie 3.

L'assemblée délibérante est invitée à :
- AUTORISER le Président, Christophe Le Roux, à se porter titulaire des licences 2 et 3 d'entrepreneur du spectacle pour Quimperlé Communauté, en remplacement de Sébastien Miossec.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- AUTORISE le Président, Christophe Le Roux, à se porter titulaire des licences 2 et 3 d'entrepreneur du spectacle pour Quimperlé Communauté, en remplacement de Sébastien Miossec.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX